

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 1/10
	Révision n°: 5
<b>TECHNO ALG</b>	Date : 19/09/2022
	Remplace la fiche : 19/12/2017
	<b>308204</b>

## Fournisseur

### IPC

10, quai Malbert  
CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France  
Tél. n° 02.98.43.45.44  
ipc@groupe-ipc.com

## SECTION 1 : Identification du mélange et de la Société

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **TECHNO ALG**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Nettoyant algicide pour structures marines, bassins, fontaines**

Préparation à usage biocide TP02/10

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Voir fournisseur.

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contactez le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.

### 1.5. Autre information

Réservé à un usage professionnel.

## SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Skin Corr. 1B, H314

Aquatic Chronic 3, H412

**Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement**

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2. Eléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations



**Pictogrammes de danger**

: **GHS05**

**Mention d'avertissement**

: **DANGER**

**Contient**

Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-16-alkyldiméthyl, chlorides, chlorides, hydroxyde de sodium, peroxyde d'hydrogène, solution ,acide acétique.

**Mentions de danger**

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

P303+P361+P353+P310 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin.

P305+P351+P338+P310 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 2/10
	Révision n°: 5
<b>TECHNO ALG</b>	Date : 19/09/2022
	Remplace la fiche : 19/12/2017
	<b>308204</b>

## SECTION 2 : Identification des dangers (suite)

### 2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT/vPvB  $\geq 0,1$  % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH  
Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

## SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants

### 3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

### 3.2. Mélanges

#### Composition

Identification	Nom	Classification	%
INDEX : 008-003-00-9 CAS : 7722-84-1 EC : 231-765-0 REACH : 01-2119485845-22	PEROXYDE D'HYDROGENE, SOLUTION	Ox. Liq. 1, H271 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (inhalation), H332 Skin Corr. 1A, H314 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412 [1]	2-5
CAS : 68424-85-1 EC : 270-325-2	QUATERNARY AMMONIUM COMPOUNDS, BENZYL-C12-16-ALKYLDIMETHYL, CHLORIDES	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400 (M = 10) Aquatic Chronic 1, H410	1-3
INDEX : 011-002-00-6 CAS : 1310-73-2 EC : 215-185-5 REACH : 01-2119457892-27	HYDROXYDE DE SODIUM	Met Corr. 1, H290 Skin Corr. 1A, H314 [1]	1-3
CAS : 69011-36-5	ISOTRIDECANOL ETHOXYLATED	Acute Tox. 4 (oral), H302 Eye Dam. 1, H318	1-3
INDEX : 607-002-00-6 CAS : 64-19-7 EC : 200-580-7 REACH : 01-2119475328-30	ACIDE ACETIQUE	Flam. Liq. 3, H226 Skin Corr. 1A, H314 [1]	1-3

#### Limites de concentration spécifiques

Nom	Identification	Limites de concentration spécifiques
PEROXYDE D'HYDROGENE, SOLUTION	INDEX : 008-003-00-9 CAS : 7722-84-1 EC : 231-765-0 REACH : 01-2119485845-22	( $5 \leq C < 8$ ) Eye Irrit. 2, H319 ( $8 \leq C < 50$ ) Eye Dam. 1, H318 ( $35 \leq C < 100$ ) STOT SE 3, H335 ( $35 \leq C < 50$ ) Skin Irrit. 2, H315 ( $50 \leq C < 70$ ) Skin Corr. 1B, H314 ( $50 \leq C < 70$ ) Ox. Liq. 2, H272 ( $70 \leq C < 100$ ) Skin Corr. 1A, H314 ( $70 < 100 < C < 100$ ) Ox. Liq. 1, H271
HYDROXYDE DE SODIUM	INDEX : 011-002-00-6 CAS : 1310-73-2 EC : 215-185-5 REACH : 01-2119457892-27	( $0.5 \leq C < 2$ ) Eye Irrit. 2, H319 ( $0.5 \leq C < 2$ ) Skin Irrit. 2, H315 ( $2 \leq C < 5$ ) Skin Corr. 1B, H314 ( $5 \leq C < 100$ ) Skin Corr. 1A, H314
ACIDE ACETIQUE	INDEX : 607-002-00-6 CAS : 64-19-7 EC : 200-580-7 REACH : 01-2119475328-30	( $10 \leq C < 25$ ) Eye Irrit. 2, H319 ( $10 \leq C < 25$ ) Skin Irrit. 2, H315 ( $25 \leq C < 90$ ) Skin Corr. 1B, H314 ( $90 \leq C < 100$ ) Skin Corr. 1A, H314

Pour le texte complet des phrases H/EUH mentionnées dans ce chapitre, voir le § 16

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 3/10
	Révision n°: 5
<b>TECHNO ALG</b>	Date : 19/09/2022
	Remplace la fiche : 19/12/2017
	<b>308204</b>

## SECTION 4 : Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Premiers soins général

Appeler immédiatement un médecin.

#### En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

#### En cas de contact avec la peau

Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Appeler immédiatement un médecin.

#### En cas de contact oculaire

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un médecin.

#### En cas d'ingestion

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

Appeler immédiatement un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

#### Après contact avec la peau

Brûlures.

#### Après contact oculaire

Lésions oculaires graves.

#### Après ingestion

Brûlures.

### 4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Mousse, poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée.

#### Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie

Dégagement possible de fumées toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Instructions de lutte contre l'incendie

Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

#### Protection en cas d'incendie

Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence

#### Mesures générales

Ecarter toute source d'ignition.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Eloigner le personnel superflu.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 4/10
	Révision n°: 5
<b>TECHNO ALG</b>	Date : 19/09/2022
	Remplace la fiche : 19/12/2017
	<b>308204</b>

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)

### Pour les non-secouristes

#### Procédures d'urgence

- Ventiler la zone de déversement.
- Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

### Pour les secouristes

#### Equipement de protection

- Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.
- Pour plus d'informations, se reporter au § 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Eviter le rejet dans l'environnement.
- Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.
- Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

##### Procédés de nettoyage

- Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

##### Autres informations

- Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

- Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le § 13.

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Assurer une bonne ventilation de la zone de travail.
- Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- Porter un équipement de protection individuel.

### Mesures d'hygiène

- Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.
- Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- Se laver les mains après toute manipulation.
- Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Conditions de stockage

- Conserver dans l'emballage d'origine.
- Protéger du gel, des rayons directs du soleil, des sources de chaleur.
- Garder sous clef.
- Stocker dans un endroit bien ventilé.
- Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

#### Produits incompatibles

- Bases fortes. Acides forts. Agent oxydant.

#### Matières incompatibles

- Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

#### Durée de stockage maximale

- 13 mois

#### Température de stockage

- 5-20°C

### 7.3. Utilisation finale particulière

- Aucune donnée n'est disponible.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 5/10
	Révision n°: 5
<b>TECHNO ALG</b>	Date : 19/09/2022
	Remplace la fiche : 19/12/2017
	<b>308204</b>

## SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Hydroxyde de sodium (1310-73-2)		
France	Nom local	Hydroxyde de sodium
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	2
France	Note (FR)	Valeurs recommandées/admises
Acide acétique (64-19-7)		
UE	Nom local	Acetic acid
UE	IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> )	25
UE	IOELV TWA (ppm)	10
UE	IOELV STEL (mg/m <sup>3</sup> )	50
UE	IOELV STEL (ppm)	20
France	Nom local	Acide acétique
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	25
France	VME (ppm)	10
France	VLE (mg/m <sup>3</sup> )	25
France	VLE (ppm)	10
Péroxyde d'hydrogène, solution (7722-84-1)		
France	Nom local	Peroxyde d'hydrogène (Eau oxygénée)
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	1.5
France	VME (ppm)	1
France	Note (FR)	Valeurs recommandées/admises

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

#### Equipements de protection individuelle

##### Protection oculaire

Lunettes de sécurité.

Type	Champ d'application	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité	Gouttelettes	Avec protections latérales	EN 166
Masque facial			

##### Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié.

##### Protection des mains

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.

Dans la mesure où le produit est constitué de plusieurs substances, la durabilité du matériau des gants ne peut pas être estimée et doit être testée avant utilisation. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fabricant. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre.

Type	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants	Caoutchouc butyle, Caoutchouc nitrile (NBR), Vinyle, Caoutchouc néoprène (HNBR)	6 (> 480 minutes)			EN ISO 374

##### Protection des voies respiratoires

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

##### Protection contre les risques thermiques

Aucune donnée n'est disponible.

##### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Eviter le rejet dans l'environnement.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 6/10
	Révision n°: 5
<b>TECHNO ALG</b>	Date : 19/09/2022
	Remplace la fiche : 19/12/2017
	<b>308204</b>

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide
Couleur	: Jaune
Odeur	: Aucune donnée n'est disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible
Point de fusion	: Aucune donnée n'est disponible
Point de congélation	: Aucune donnée n'est disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée n'est disponible
Inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée n'est disponible
Limites d'inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Limites inférieure d'explosion	: Aucune donnée n'est disponible
Limites supérieure d'explosion	: Aucune donnée n'est disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée n'est disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée n'est disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée n'est disponible
pH	: 12
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée n'est disponible
Solubilité	: Produit soluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Aucune donnée n'est disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Aucune donnée n'est disponible
Masse volumique	: Aucune donnée n'est disponible
Densité relative	: 1.05 +/- 0.03
Densité relative de vapeur à 20°C	: Aucune donnée n'est disponible
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée n'est disponible

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Aucune donnée n'est disponible.

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir § 7).

Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Rayons directs du soleil. Gel.

### 10.5. Matières incompatibles

Agents réducteurs (combustibles). Matières combustibles. Acides forts. Bases fortes. Agent oxydant.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Non classé.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 7/10
	Révision n°: 5
<b>TECHNO ALG</b>	Date : 19/09/2022
	Remplace la fiche : 19/12/2017
	<b>308204</b>

## SECTION 11 : Informations toxicologiques (suite)

<b>Isotridecanol, ethoxylated (69011-36-5)</b>	
DL502 orale rat	300-2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
<b>Hydroxyde de sodium (1310-73-2)</b>	
DL50 orale	> 500 mg/kg
<b>Acide acétique (64-19-7)</b>	
DL50 orale	3310 mg/kg de poids corporel
<b>Péroxyde d'hydrogène, solution (7722-84-1)</b>	
DL50 orale rat	431 mg/kg
DL50 cutanée lapin	6444 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	1.5 mg/l/4h
CL50 Inhalation – Rat (Vapeurs)	> 0.17 mg/l/4h

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures de la peau.

pH : 12

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Pourrait provoquer des lésions oculaires graves.

pH : 12

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

### Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

### Cancérogénicité

Non classé

### Toxicité pour la reproduction

Non classé

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Non classé

### Péroxyde d'hydrogène, solution (7722-84-1)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
--	---------------------------------------

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Non classé

### Danger par aspiration

Non classé

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée n'est disponible.

## SECTION 12 : Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Ecologie – général

Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)

Non classé.

#### Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

<b>Isotridecanol, ethoxylated (69011-36-5)</b>	
CL50 - Poisson [1]	10-100 mg/l
CE50 – Crustacés [1]	1-10 mg/l
CE50 72 h - Algues) [1]	1-10 mg/l

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 8/10
	Révision n°: 5
<b>TECHNO ALG</b>	Date : 19/09/2022
	Remplace la fiche : 19/12/2017
	<b>308204</b>

## SECTION 12 : Informations écologiques (suite)

<b>Hydroxyde de sodium (1310-73-2)</b>	
CL50 - Poisson [1]	> 35 mg/l
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	> 33 mg/l waterflea
<b>Acide acétique (64-19-7)</b>	
CL50 - Poisson [1]	> 1000 mg/l
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	> 1000 mg/l waterflea
<b>Péroxyde d'hydrogène, solution (7722-84-1)</b>	
CL50 - Poisson [1]	16.4 mg/l
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	7.7 mg/l waterflea
CE50 - Autres organismes aquatiques [2]	1.38 mg/l
NOEC chronique poisson	38.5 mg/l Oncorhynchus mykiss 7 j.
NOEC chronique crustacé	0.63 mg/l Daphnia magna 21 j.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>Isotridecanol, ethoxylated (69011-36-5)</b>	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable
Biodégradation	> 60 %
<b>Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-16-alkyldimethyl, chlorides (68424-85-1)</b>	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable
Biodégradation	> 60 %
<b>Acide acétique (64-19-7)</b>	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable
<b>Péroxyde d'hydrogène, solution (7722-84-1)</b>	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>Hydroxyde de sodium (1310-73-2)</b>	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-3.88
<b>Acide acétique (64-19-7)</b>	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0.2
<b>Péroxyde d'hydrogène, solution (7722-84-1)</b>	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1.6

### 12.4. Mobilité dans le sol

<b>Péroxyde d'hydrogène, solution (7722-84-1)</b>	
Tension superficielle	74 mN/m 20°C
Coefficient d'absorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	0.2

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Méthodes de traitement des déchets

Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

#### Recommandations pour le traitement du produit/emballage

Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.



<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 9/10
	Révision n°: 5
<b>TECHNO ALG</b>	Date : 19/09/2022
	Remplace la fiche : 19/12/2017
	<b>308204</b>

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination (suite)

### Ecologie – déchets

Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

## SECTION 14 : Informations relatives aux transports

**14.1 Numéro ONU** : 1760

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Hydroxyde de sodium, peroxyde d'hydrogène en solution)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR : Classe 8

RID : Classe 8

IMDG : Classe 8

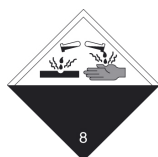
IATA : Classe 8

### 14.4. Groupe d'emballage

ADR : III

RID : III

IMDG : III



### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR : Non

RID : Non

IMDG : Non

IATA : Non

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée n'est disponible.

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée n'est disponible.

## SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementation UE

Liste de restriction de l'Union européenne (annexe XVII de REACH)		
Code de référence	Applicable sur	Titre de l'entrée ou description
3(a)	Acide acétique ; peroxyde d'hydrogène, solution	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F
3(b)	TECHNO ALG ; Acide acétique ; peroxyde d'hydrogène, solution	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10
3(c)	TECHNO ALG ; peroxyde d'hydrogène, solution	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classe de danger 4.1
40.	Acide acétique	Substances classées comme gaz inflammables, catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n° 1272/2008.

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH.

Ne contient pas des substances de l'Annexe XIV du Règlement REACH.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 10/10
	Révision n°: 5
<b>TECHNO ALG</b>	Date : 19/09/2022
	Remplace la fiche : 19/12/2017
	<b>308204</b>

## SECTION 15 : Informations réglementaires (suite)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants.

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (CE) 273/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 sur la fabrication et la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes

### 15.1.5. Biocide (Règlement (UE) 528/2012)

Nom	CAS	%	TP
QUATERNARY AMMONIUM COMPOUNDS, BENZYL-C12-16-ALKYLDIMETHYL, CHLORIDES	68424-85-1	2.50	2/10
PEROXYDE D'HYDROGENE	7722-84-1	3.58	2/10
ACIDE PERACETIQUE	79-21-0	0.03	2/10

Type de produits 2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux.

Type 10 : Produits de protection des matériaux de construction.

### 15.1.2 Directives nationales

Aucune donnée n'est disponible.

### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## SECTION 16 : Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

### Libellés des phrases H, EUH figurant au paragraphe 3 :

H226 : Liquide et vapeurs inflammables

H271 : Peut provoquer un incendie ou une explosion ; comburant puissant.

H272 : Peut aggraver un incendie ; comburant.

H290 : Peut être corrosif pour les métaux

H302 : Nocif en cas d'ingestion

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H315 : Provoque une irritation cutanée

H318 : Provoque de graves lésions des yeux

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

H332 : Nocif par inhalation

H335 : Peut irriter les voies respiratoires

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Liste des § modifiés lors de la dernière révision : Tous le § + référence

**Fin du document**

IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France